

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 décembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE196037006**

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Grilli développement inc. un terrain vacant composé de 64 lots, situés à proximité du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro, au prix de 83 931 750 \$, incluant les taxes, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest. N/Réf. : 31H05-005-6314-01.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE196037006

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Grilli développement inc. un terrain vacant composé de 64 lots, situés à proximité du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro, au prix de 83 931 750 \$, incluant les taxes, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest. N/Réf. : 31H05-005-6314-01.

À sa séance du 27 novembre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Le 4 décembre 2019, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de la gestion et de la planification immobilière, ainsi que la cliente du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les réponses obtenues ont permis aux commissaires de constater la conformité du processus d'acquisition de ce terrain à sa juste valeur marchande. Les membres ne peuvent que saluer cette acquisition des plus stratégiques qui permettra de consolider le projet du Grand parc de l'Ouest et d'assurer la réalisation du lien écologique et récréatif nord-sud du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le tout en adéquation avec la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal.

De plus, les commissaires ont pu apprendre avec satisfaction que les résultats de l'étude de caractérisation des sols, effectuée en deux phases, indiquent que la qualité des sols est conforme à l'usage projeté, soit un usage de parc nature.

En conclusion, la Commission salue le projet d'infrastructures vertes prévu sur ce terrain et les démarches en vue d'obtenir les subventions gouvernementales canadiennes FAC (Fonds d'action pour le climat), auxquelles Montréal est admissible pour les agrandissements de marais existants, et ce, jusqu'à concurrence de 50 M\$.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière et la cliente du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrats de plus de 10 M\$:*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE196037006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.